



## **Publication au Bulletin officiel**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

### **COMMUNE DE BAGNES**

**En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :**

Lourtier-La Barmasse Parcelle n°6016, introduction d'un signal OSR n° 2.01 Interdiction générale de circuler assorti de la plaque complémentaire « Route fermée non sécurisée – danger d'avalanche ».

La signalisation sera mise en place du 01 novembre au 30 avril de chaque année.

**Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 10 (dix) jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.**

Bagnes, le 04.02.2015

**L'Administration communale**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes  
Cpl Christillin J-C.**